



Escroquerie jugements, garde exclusive, changement école_17 août 2020

Par **Kaczmarczyk**, le **03/09/2020** à **22:24**

Bonsoir,

Je résume, en mars 2019 j'ai obtenu la garde alternée (sans avocat) de mes 2 enfants de 3 et 6 ans (aujourd'hui) avec une enquête sociale en tant que défendeur.

Nous allions donc chacun à notre tour récupérer les enfants chez l'un et chez l'autre et même sur mon lieu de travail (justificatif d'assistante sociale si besoin).

Depuis nous avons chacun déménagé mais il était convenu que les enfants restent dans la même école à la rentrée.

Mon ex ne communique pas ma nouvelle adresse, ni même mon lieu de travail au huissier. Dimanche 30 août, par sms elle me dit que je ne pourrai plus avoir les enfants, qu'elle a la garde exclusive, que je n'ai plus de droit de visite ni d'hébergement et que même pour les avoir au téléphone elle ne veut pas me les donner. Qu'elle les a inscrit à l'école du village dans lequel elle réside aujourd'hui, que je vais pas chercher l'assignation réalisé par exploit d'huissier du 31 juillet 2020 Mme a assigné à bref délai Mr (moi), bien entendu avec l'article 659 à mon ancien logement. L'audience a eu lieu le 17 août et le délibéré le 24 août.

Je précise que je n'ai pas beaucoup d'argent et Mme gagne 6000 euros par mois, que ça fait 19 jours que je n'ai pas de nouvelle de mes enfants, pas pu les voir pour la rentrée scolaire et qu'ils auront 4 et 7 ans la semaine prochaine.

D'après vous, puis je mettre en avant l'escroquerie aux jugements, sa volonté de m'exclure de la vie de nos enfants, La fraude, a commis des manoeuvres frauduleuses dans le dessein de tromper les magistrats et d'y aboutir.

Puis faire opposition ou carrément annuler ce jugement ? Comment le formuler ? auprès de qui ? quel tribunal ? peut être plusieurs procédures civile et penal ? dommages et intérêts pour le préjudice moral.

Maintenant le mal est fait, elle a réussi son coup, je ne vais pas les changer d'école dans 1 mois même si je gagne le prochain jugement.

Merci pour vos réponses et votre temps passés.

Cordialement

Cédric

Par **Visiteur**, le **04/09/2020** à **15:05**

Bjr@vous.

Votre dossier est trop compliqué pour être analysé clairement ici.

Il vous faut absolument un avocat, vous avez peut-être droit à l'aide juridictionnelle.

[quote]

Mon ex ne communique pas ma nouvelle adresse, ni même mon lieu de travail au huissier.

[/quote]

Si vous ne connaissez pas les coordonnées de cet huissier, prenez contact avec le greffe du tribunal.